

# Dispositif public d'appui aux entreprises

## POINTS DE CONTACT ENTREPRISES (Ministère de l'Économie) :

- Sur les sanctions mises en place : [sanctions-russie@dgtresor.gouv.fr](mailto:sanctions-russie@dgtresor.gouv.fr)
- Sur l'approvisionnement : [tensions-approvisionnements.russie@finances.gouv.fr](mailto:tensions-approvisionnements.russie@finances.gouv.fr)
- Sur les biens à double usage : [doublusage-sanctions.russie@finances.gouv.fr](mailto:doublusage-sanctions.russie@finances.gouv.fr)
- Sur le risque Cyber (ANSSI) : [cert-fr.cossi@ssi.gouv.fr](mailto:cert-fr.cossi@ssi.gouv.fr) / +33 (0)1 71 75 84 68

A ce dispositif, s'ajoute le point de contact dédié mis en place par le MEDEF et MEDEF International concernant les sanctions : [information-russie@medef.fr](mailto:information-russie@medef.fr)

## RAPATRIEMENT (Ministère de l'Europe et des affaires étrangères)

L'administration recommande aux ressortissants français, dont la présence et celle de leur famille n'est pas essentielle en Russie, de quitter le pays par les liaisons encore existantes. Il convient, par ailleurs, de différer tout déplacement vers la Russie. Nous vous invitons à contacter la cellule de crise du Ministère (24h/24 - 7j/7) :

- Par téléphone au **01 53 59 11 00**
- Par email : [Contact.diplomatie-economique@diplomatie.gouv.fr](mailto:Contact.diplomatie-economique@diplomatie.gouv.fr)
- 

**AIDER L'UKRAINE** - Le [Centre de crise et de soutien \(CDCS\)](#) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères met en place un [Fonds de concours pour les entreprises](#) afin de permettre aux entreprises qui le souhaiteraient d'exprimer leur solidarité avec les populations victimes.

- Les contributions financières ainsi recueillies permettront à l'État, en complément des actions déjà mises en œuvre, d'acheter des matériels de première urgence adaptés aux besoins des populations victimes, de les acheminer et de conduire des actions humanitaires d'urgence avec des partenaires sélectionnés.
- Il s'agit de l'unique outil de l'État donnant la possibilité aux entreprises de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence à l'étranger.

→ Renseignements par email : [humanitaire.crise-ukraine@diplomatie.gouv.fr](mailto:humanitaire.crise-ukraine@diplomatie.gouv.fr)

**ENERGIE** - Si vos tarifs augmentent et que vous vous trouvez en difficulté, les informations sur les relations avec votre fournisseur énergétique sont disponibles ci-après en [CLIQUANT ICI](#).

Le cas échéant, vous pouvez saisir le médiateur de l'énergie en cas de litige avec votre fournisseur (gaz ou électricité). Plus d'informations en [CLIQUANT ICI](#).

**En cas de défaillance de votre fournisseur**, le Gouvernement a désigné un fournisseur de secours à titre transitoire pour assurer la continuité de l'approvisionnement des consommateurs. Plus d'informations en [CLIQUANT ICI](#).